

INFORMATIONS

10. L'année dernière nous avons exprimé à MM. les Curés, le désir qu'ils voulussent bien nous adresser les vieux ornements qui ne sont plus en usage ; Nous les remercions d'avoir répondu à notre appel dans l'intérêt des missions pauvres : Nous avons tiré le meilleur parti possible de ces divers envois.

20. Les réunions ont lieu le second et le quatrième vendredi de chaque mois ; les autres vendredis sont libres. Nous prions instamment les dames d'être fidèles à ces rendez-vous.

30. La salle des assemblées est ouverte à une heure et le travail se continue jusqu'à cinq heures.

40. Les dames ou demoiselles qui ne peuvent pas prendre part aux réunions communes de couture, sont invitées à y suppléer en ayant de l'ouvrage à domicile.

50. Il est du devoir des dames associées de travailler à augmenter le nombre des ouvrières de l'Œuvre des Tabernacles et celui des agrégés.

60. Dans l'espérance d'augmenter les revenus de l'Œuvre, Monseigneur de Montréal a approuvé le débit des listes de la colonisation ; les dames associées sont donc priées de se dévouer à en remplir annuellement quelques-unes.

70. Tout don en faveur de l'Œuvre sera reçu avec reconnaissance.